

ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE

Marche à suivre pour l'organisation d'une activité bénéfice

1. Faites approuver votre activité par la Fondation

Remplir et envoyer le formulaire Proposition pour la tenue d'une activité bénéfice à la Fondation. Dès la réception de votre proposition, nous ferons l'analyse de votre proposition et nous la ferons approuver par le Comité de financement de la Fondation.

2. Former un comité organisateur.

Entourez-vous de gens enthousiastes, disponibles et sympathiques, c'est la clé du succès. Assurez-vous d'avoir suffisamment de bénévoles pour effectuer toutes les tâches reliées à votre activité.

3. Fixez-vous un objectif.

Déterminer un objectif financier réaliste et facilement réalisable.

4. Choisissez une activité appropriée.

Afin d'allier succès et plaisir, visez un projet qui convient aux membres de votre comité au niveau des disponibilités et surtout face aux intérêts et aptitudes de chacun. Une séance de remue ménage ou chacun des membres laisse cours à son imagination peut grandement aider à trouver des idées innovatrices.

5. Identifiez votre public cible.

À qui s'adresse votre activité, qui peut s'y intéresser? Lorsque vous aurez répondu à ces questions, vous pourrez déterminer les dates appropriées de votre activité afin de toucher le public cible.

6. Prévoyez un budget.

Plus vous diminuez les dépenses par des commandites, plus vous pourrez générer de revenus et mieux vous aiderez les personnes autistes et vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) de la région. Dans le formulaire que vous aurez à compléter, il y a une section relative au budget qui vous aidera à identifier vos sources de revenus et de dépenses.

7. Faites de la promotion pour votre activité.

En vous donnant le feu vert pour votre activité, la Fondation vous permet d'utiliser son nom et son logo. Il est toutefois obligatoire de soumettre le matériel publicitaire à la Fondation pour approbation avant de diffuser ou imprimer quoi que ce soit.

8. Récoltez les fonds.

Après la tenue de votre activité, les sommes générées par votre activité doivent être versées à la Fondation dans un délai n'excédant pas 45 jours. En conformité avec la loi, il faut compter un délai de 4 semaines avant de recevoir votre reçu pour fins d'impôts.

9. Dites merci. Peu importe la façon, remerciez ceux et celles qui vous ont aidés à atteindre vos objectifs et informez-les des résultats de votre activité

Bon succès à votre projet!